

## **FAQ sur le concept de protection dans le tennis 12.0 adapté avec effet au 11 septembre 2021**

Applicable à partir du : 13 septembre 2021 dans toute la Suisse

Des exceptions sont possibles au niveau cantonal. Il est donc préférable de s'adresser au service d'information de l'autorité sanitaire de votre canton pour toute question spécifique ([liste des contacts](#)).

### **Que signifie « obligation de certificat » et « règle des 3G » (guéri, vacciné ou testé) ? Que signifie « valide » et comment apporter et présenter la preuve ?**

Toutes les informations à ce sujet peuvent être consultées ici

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/covid-zertifikat.html>

Les installations sportives en intérieur doivent uniquement vérifier la validité du certificat.

### **L'obligation de certificat s'applique-t-elle également aux courts extérieurs des clubs de tennis ?**

Non, le tennis peut être pratiqué à l'extérieur sans certificat. Le masque doit toutefois être porté dans le clubhouse.

### **Qui n'est pas tenu de présenter un certificat valide pour jouer au tennis en salle ?**

Toutes les personnes avant leur 16e anniversaire. Les personnes de plus de 16 ans qui jouent régulièrement au tennis dans un cercle constant de personnes ne doivent pas non plus présenter de certificat. Toutefois, cela ne s'applique que s'il n'y a pas d'autres personnes dans la salle de tennis au même moment qui ne jouent pas régulièrement à ce moment-là.

Cela signifie que si des personnes sans certificat s'entraînent ou jouent sur un terrain fixe, les autres terrains ne peuvent pas être loués en même temps. En effet, selon l'OFSP, les groupes ne sont pas autorisés à se mélanger.

Les joueurs de tennis sans certificat ne sont pas non plus autorisés à entrer dans le restaurant et doivent porter le masque dans le vestiaire ou les toilettes. L'installation sportive peut également stipuler dans le plan de protection que les vestiaires ne sont ouverts qu'aux personnes munies d'un certificat.

### **Combien de personnes sont autorisées à jouer dans la salle de tennis si des personnes sans certificat sont présentes ?**

Au maximum 30 personnes et le masque ne peut être enlevé que pour une activité sportive.

### **Qui doit montrer un certificat ?**

Les personnes âgées de plus de 16 ans qui ne jouent pas régulièrement et ne louent des courts que de manière sporadique. Le cas échéant, les entraînements fixes avec des personnes sans certificat ne peuvent pas avoir lieu en même temps dans la salle.

Ou si la salle de tennis décide d'une obligation générale de certificat, toutes les personnes (voir question suivante).

### **Les installations de tennis sont-elles également autorisées à adopter volontairement une obligation de certificat pour tous et à renforcer ainsi les exigences fédérales ?**

Oui. Dans ce cas, toutes les mesures intérieures tombent pour l'installation de tennis, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'obligation de port du masque, ni de distances à respecter. En outre, la planification de l'occupation des terrains est plus facile (voir ci-dessus).

**Les tournois amicaux (par exemple les tournois de double avec des changements sur plusieurs courts) avec des personnes sans certificat sont-ils autorisés dans la salle ?**

Jusqu'à 30 participants oui, s'il y a plus de 30 participants, non. Les masques sont obligatoires dans le vestiaire et à l'intérieur et le restaurant ne peut être utilisé par les personnes sans certificat. Ces événements ne sont autorisés que si il s'agit d'une manifestation d'une association ou d'un autre groupe fixe dont les membres sont connus de l'organisateur.

**Les tournois officiels sont-ils également possibles avec des personnes sans certificat ?**

Non. Seules les personnes possédant un certificat COVID valide peuvent participer aux compétitions officielles de Swiss Tennis ou regarder les matchs en tant que spectateur. Les juniors de moins de 16 ans sont exemptés de l'exigence du certificat.

**Les professeurs de tennis doivent-ils avoir un certificat valide pour travailler en salle ?**

Non, tout comme les employés du secteur de la restauration, les enseignants de tennis employés sont exemptés de l'obligation de certificat. Pour les professeurs de tennis indépendants, les mêmes règles que pour les joueurs de tennis s'appliquent par analogie, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas présenter de certificat pour les entraînements qui ont lieu régulièrement, sauf dispositions contraires de la salle de tennis.

**Comment une salle de tennis doit-elle assurer le contrôle des certificats?**

Le gouvernement fédéral exige un contrôle à l'entrée. Il ne suffit pas d'informer les membres et de suspendre des affiches correspondantes ou de faire appel à la responsabilité individuelle des joueurs. La police peut infliger des amendes en cas d'infraction à ces règles.

**Nous sommes un club de tennis avec une structure gonflable en hiver. Nous n'avons pas de réception, ni un restaurant avec du personnel susceptible de contrôler les certificats. Comment devons-nous mettre en œuvre l'obligation de certificat?**

Il existe trois options, dont une seule fonctionne sans personnel:

1. Les installations de tennis et les clubs de taille modeste sans personnel sont souvent dans l'incapacité de contrôler les certificats et n'autorisent donc plus que les terrains fixes et l'enseignement de tennis, soit les activités qui ont lieu régulièrement dans un cercle constant de personnes. Mais cela signifie qu'ils devront renoncer aux recettes générées par les réservations spontanées.
2. Beaucoup de grands centres de tennis avec des restaurants publics décrètent une obligation générale de certificat, vont donc au-delà des exigences du gouvernement fédéral, et peuvent ainsi renoncer à toute autre mesure, par exemple le port de masques. Cependant, les clients non vaccinés ou non guéris de plus de 16 ans devraient alors se faire tester à chaque fois avant de jouer au tennis.
3. La troisième option se situe entre les deux précédentes, c'est-à-dire que l'on admet à des heures différentes les joueurs qui réservent spontanément et doivent donc présenter un certificat et les joueurs fixes sans certificat, étant donné que ces deux groupes ne peuvent se côtoyer dans la salle. Cette variante exige un grand effort de coordination.